

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU DOUBS
CANTON : Montbéliard-Ouest
ARRONDISSEMENT : Montbéliard
COMMUNE : BAVANS (25550)
N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture



N° 54/2014

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 09/09/2014	L'an deux mil quatorze le dix-huit septembre à vingt heures,
DATE D’AFFICHAGE : 18/09/2014	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26 Ayant donné procuration : 6 Absent excusé : 1 Absent : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LIPSKI Jean-Pierre, NOIROT Catherine, DELMARRE Véronique, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, MAKSOUD Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre. <i>Était excusé :</i> SEGAUD Grégoire. <i>Étaient représentés :</i> GIRARD Jean-Claude, GRISEY David, BORNE Aurélien, LALLAOUA Nora, GORGULU Alpay, PLANÇON Aurélie.
OBJET : <i>Restauration scolaire – Priorité des inscriptions</i>	<i>Procurations données :</i> - GIRARD Jean-Claude a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre, - GRISEY David a donné procuration à VILMINOT Pascal, - BORNE Aurélien a donné procuration à FRANÇOIS Claudine, - LALLAOUA Nora a donné procuration à DELMARRE Véronique, - GORGULU Alpay a donné procuration à DURY Bernard, - PLANÇON Aurélie a donné procuration à TRAVERSIER Agnès.
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 20</i> - <i>Contre : 6</i> - <i>Abstention : 0</i>	Madame Claudine FRANÇOIS est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire cède la parole aux rapporteurs de la Commission « Jeunesse – Vie scolaire » :
« Face à l’augmentation de la fréquentation de la restauration scolaire, et dans un souci de respect du taux d’encadrement des enfants, nous proposons de prioriser les inscriptions : le nombre de places est limité en fonction de l’effectif du personnel encadrant ; les enfants de la commune sont prioritaires. »

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 20 voix POUR, 6 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, donne la priorité aux enfants de la commune de Bavans concernant les inscriptions à la restauration scolaire.

Fait et délibéré à Bavans, le 18/09/2014.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 18/09/2014
Publiée le 18/09/2014.....
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire